



Déclaration des élus du SNUipp à la CAPD du 28 mai

La CAPD mouvement prend cette année un caractère solennel du fait que c'est la seule qui reste après votre opération visant à réduire brutalement le rôle des élus du personnel. Car en transformant les Commissions Techniques Paritaires en Groupes de Travail, mais aussi en instaurant de plus en plus de nominations hors barème ou en convoquant de nouvelles CAPD pour changer les règles en cours d'année, vous contribuez à briser nombre de valeurs communes et d'acquis des personnels que nous représentons aujourd'hui.

C'est pourquoi l'ensemble de notre délégation a tenu à assister aux débats afin d'y porter le poids d'une profession attentive au bon fonctionnement de ses instances paritaires.

C'est aussi pourquoi nous avons fait le choix d'aborder ici l'ensemble des problèmes que pose cette opération. Si les barèmes et les priorités ont pu faire l'objet d'échanges lors de groupes de travail préalables, nous exigeons que ces éléments soient débattus et validés lors de cette CAPD, seule instance officielle au regard du droit.

De même, nous réaffirmons ici notre opposition aux nouvelles dispositions instaurées dans les règles du mouvement 2009 : multiplication des postes à profil, attribution de postes définitifs spécifiques aux sortants d'IUFM, suppression des points supplémentaires, suppression de plusieurs CAPD.

Si nous nous opposons, ce n'est pas par principe mais parce que ces nouvelles dispositions vont contre l'intérêt général de notre profession. Le fait que vous ayez construit ces règles en dehors de toute discussion avec les représentants des personnels en dit long sur le mépris de l'administration à l'égard des personnels.

Le résultat de tout cela est sous nos yeux : une CAPD qui démarre alors que des questions persistent sur les formulations des règles, qu'elles soient ambiguës ou qu'elles soient absentes, des documents de travail incomplets, d'hypothétiques cascades liées à d'hypothétiques interprétations, quatre opérations parallèles de mouvement à TD (sortants d'IUFM, postes E et G des Rased, postes à profil et le reste) sans compter les incertitudes sur le TP et les DA (dont les collègues attendent la circulaire).

Le bilan sera tiré plus tard, mais dès à présent on note : plus de 40 postes de direction vacants (hors RAR), 22 décharges de directions vacantes, 13 postes d'application vacants, 24 postes de titulaires de secteur vacants, 32 postes spécialisés D vacants (1/3 des élèves des CLIS seront une nouvelle fois privés d'enseignant volontaire), 14 postes de SEGPA et EREA vacants.

Vous l'aurez compris, nous ne pouvons accepter cette gestion des personnels qui, suivant un objectif d'individualisation des carrières, participe de la division des enseignants au travers de grilles différenciées.

La détermination du SNUipp pour préserver la transparence de gestion et l'égalité de traitement des personnels est plus que jamais d'actualité.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de rétablir les rendez-vous réguliers du paritarisme et de faire perdurer la décharge exceptionnelle accordée en 1982 aux élus des personnels de l'Essonne pour qu'ils puissent accomplir convenablement leur mission sans pour autant nuire à la qualité du Service Public d'enseignement que nous devons à tous nos élèves.